

République française

Département du Cantal

VIRARGUES - COMMUNE

Séance du 04 mars 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 23/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel MARSAL

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Michel MARSAL, Mireille BENOIT, Christophe NAIRABEZE, Catherine RIBAUD, Guy MEYNIEL, Nadine LOUP, Mélanie CAZOTTES, Maxime LOUBEYRE, Julien TOMMASINO, Jean Claude GAIME

Représentés:

Excusés:

Absents: Henri PELISSIER

Secrétaire de séance: Mélanie CAZOTTES

Objet: Opération d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) de la commune de Virargues avec extension sur les communes de Neussargues en Pinatelle et La Chapelle d'Alagnon - Avis sur le projet - 2024_007

Opération d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) de la commune de Virargues avec extension sur les communes de Neussargues en Pinatelle et La Chapelle d'Alagnon - Avis sur le projet

Le projet d'aménagement foncier agricole forestier et Environnemental de Virargues avec extension sur les communes de Neussargues en Pinatelle et La Chapelle d'Alagnon comprenant le nouveau parcellaire et le programme de travaux connexes a été finalisé par la commission communale d'Aménagement foncier de Virargues et fera prochainement l'objet d'une enquête publique.

Le projet d'AFAF étant soumis à évaluation environnementale, l'avis des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements est sollicité au titre de l'article L122-1 du Code de l'environnement.

Au vu des éléments du dossier transmis notamment l'étude d'impact, le mémoire explicatif du projet et le plan parcellaire et le plan des travaux connexes, et après discussion en séance, le Conseil municipal ne formule pas d'observation sur le projet et donne un avis favorable sur le projet précité.

AGEDI Dépôt Sous Préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2024 015-211502638-20240304-2024_007-DE

Le Maire, Michel ARON



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29/03/2024
et publié ou notifié
le 29/03/2024